

CAN Dividendes et revenus canadiens 100/100 (PP)

31 mars 2026

Renseignements sur le fonds (au 31 mars 2026)

Principaux titres	%
Banque Royale du Canada	7,5
Canadian Natural Resources Ltd	5,4
Agnico Eagle Mines Ltd	4,9
Banque Toronto-Dominion	3,7
Brookfield Corp catégorie A	3,6
Canadian Pacific Kansas City Ltd	3,5
Cameco Corp	3,4
Enbridge Inc	3,3
Thomson Reuters Corp	2,9
WSP Global Inc	2,8
Répartition totale des principaux titres	41,0

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	9,29 %
Rendement du dividende	2,01 %
Rendement à l'échéance	-
Durée (années)	-
Coupon	-
Cote de crédit moyenne	-
Capitalisation boursière moyenne (millions)	428 809,7 \$

Actifs nets (millions de \$)
39,8 \$

Cours
19,31 \$

Nombre de titres
59

Placement initial minimal
500 \$
Un minimum de 500 000 \$ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

Codes de fonds
AFA – CLGD046I

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
-3,53	1,16	1,16	18,97	12,26	10,28	-	8,89

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
18,47	14,27	10,37	-6,51	25,47	0,06	19,02	-

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 août 2018 - 31 mars 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
13,51 %	mars 2025	5,79 %	sept. 2023	9,66 %	100,00 %	33	0

CAN Dividendes et revenus canadiens 100/100 (PP)

31 mars 2026

Commentaire du fonds T4 2025

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements AGF Inc..

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a connu des difficultés en 2025, car les droits de douane imposés par les États-Unis et la Chine sur les exportations canadiennes ont pesé sur la croissance.

Rendement

L'exposition relative du fonds à Eli Lilly and Co., Pan American Silver Corp. et Loblaw Cos. Ltd. a contribué au rendement. En novembre, Eli Lilly est devenue la première société de soins de santé dont la capitalisation boursière a franchi la barre des 1 000 milliards de dollars américains, grâce aux ventes de ses médicaments Mounjaro et Zepbound. Les bénéfices de la société pour le troisième trimestre de 2025 ont dépassé les attentes, et elle a revu à la hausse ses prévisions de bénéfices pour l'ensemble de l'année.

L'exposition relative à Thomson Reuters Corp., The Home Depot Inc. et Constellation Software Inc. a plombé les résultats. Thomson Reuters a fait état d'une baisse de son chiffre d'affaires provenant de ses activités traditionnelles, ce qui a pesé sur son titre. La croissance de la société au quatrième trimestre de 2025 devrait être plus modeste en raison de la diminution de la croissance des volumes d'imprimés commerciaux, des décotes et des annulations au sein du segment des administrations publiques et du ralentissement des réservations dans le segment des entreprises.

Sur le plan sectoriel, la sélection des titres et la sous-pondération des services d'intérêt public ont contribué au rendement, tout comme la sélection des titres des soins de santé. La sélection des titres et la surpondération de l'énergie ont également contribué au rendement. La sélection de titres dans les secteurs des produits industriels, des matériaux et des technologies de l'information a nuí au rendement du fonds. La surpondération des produits industriels et la sous-pondération des matériaux ont également nuí au rendement.

Activité du portefeuille

Aucune opération importante n'a été effectuée dans le fonds au cours de la période.

CAN Dividendes et revenus canadiens 100/100 (PP)

31 mars 2026

Perspectives

Le sous-conseiller s'attend à ce que l'année à venir soit difficile, car les renégociations de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique et les pressions des droits de douane devraient soutenir l'incertitude et peser sur les exportations canadiennes. Ces risques liés au commerce devraient également modérer la confiance des entreprises à l'égard des investissements.

Dans ce contexte, le sous-conseiller estime que les dépenses de consommation devraient demeurer le principal moteur de croissance économique au Canada. Des facteurs externes et liés aux placements devraient freiner l'élan général. La Banque du Canada amorce 2026 avec prudence. Même si l'inflation demeure près de la cible et que la croissance économique fait preuve de résilience, l'orientation de la politique monétaire dépend des données, et des ajustements des taux d'intérêt sont possibles si les conditions économiques changent.

De l'avis du sous-conseiller, le fonds est bien positionné pour tirer parti des occasions de croissance. L'innovation en intelligence artificielle et la demande mondiale d'énergie et de marchandises devraient stimuler les secteurs fortement tributaires des ressources, comme l'énergie et les mines. Le sous-conseiller maintient une approche rigoureuse, met l'accent sur les secteurs affichant une forte croissance des bénéfices et repère les chefs de file émergents.

CAN Dividendes et revenus canadiens 100/100 (PP)

31 mars 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 déc. 2025.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 déc. 2025. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Dividendes et revenus canadiens 100/100 (PP)

31 mars 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

^L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

†Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., ‡Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

